

Commune de Caubon Saint Sauveur

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 13 mai à 20 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Caubon Saint Sauveur, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame BERNARD Catherine, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mai 2019

Présents : Mesdames BERNARD Catherine - Christel VITOUX - Nadia HRABLI - Sandy MAILLE - Messieurs DUCCESCHI Jean Christophe- TERRIGHI Hubert - Cédric GUISIANO - DELMOTTE Eric.

Absente : Carole FELLET - FABRE PINON Christophe.

Absent ayant donné procuration : Thomas ALLISON a remis procuration à Catherine BERNARD.

Nombre de Conseillers en exercice : 11 de présents : 08 de votants : 09

Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 0

Madame Nadia HRABLI a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

- Déclaration d'intention d'aliéner propriété de Monsieur GABAROCHE

Le conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Déclaration d'intention d'aliéner propriété de Monsieur GABAROCHE :

La commune de Caubon Saint Sauveur n'a pas l'intention d'exercer son droit de préemption sur le bien de Monsieur GABAROCHE.

2019-13 : OBJET : Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une halle couverte

Madame le Maire rappelle qu'une procédure d'appel à concurrence a été lancée sur marché public d'aquitaine pour désigner un nouveau maître d'œuvre pour la construction d'une halle couverte à Caubon Saint Sauveur.

Huit architectes ont répondu à cet appel, la commission communale des bâtiments s'est réunie afin de procéder à l'ouverture des plis et les examiner attentivement ;

Après présentation de ces offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1°) de retenir l'offre du groupement de maîtrise d'œuvre constitué par :

- Monsieur André NOWAK pour un montant de 23 708.00 € HT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 mai 2019

- SARL BET CERATO pour un montant de 3 863.00 € HT
- SARL INGENIERIE 47 pour un montant de 7 921.00 € HT
- Thaïs BONICHON pour un montant de 5 908.00 € HT

Soit un montant global qui s'élève à la somme de 41 400.00 € HT. Monsieur André NOWAK étant le mandataire solidaire des membres de ce groupement conjoint.

2°) autorise Madame le Maire à signer l'acte d'engagement du contrat de maîtrise d'oeuvre avec l'architecte et tous documents se rapportant à cette opération.

Tenue du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 :

- 8h00 – 13h00 : Carole FELLET et Nadia HRABLI, sachant que de 8h00 à 10h00 Jean-Christophe DUCCESCHI et de 10h00 à 13h00 Cédric GUISIANO.
- 13h00 – 18h00 : Hubert TERRIGHI, Sandy MAILLE et Eric DELMOTTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an ci-dessus.